



# SOS Enfants Abandonnés asbl

**Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde**

A.S.B.L. fondée par André MOTTE DIT FALISSE - Rue de Tilleur, 54 à B-4420 Saint-Nicolas - Belgique



Enfants des rues

Nous vous présentions, en août 2008, sous le même titre, la première demande de soutien que nous adressait Sœur Bernadette Soulé et vous aviez répondu généreusement à notre appel. L'association s'est donc trouvée renforcée dans son travail et dans ses interventions en faveur des enfants de Tenkodogo et de sa région qui vivent dans des conditions lamentables, abandonnés par leur famille et par la société.

Vos dons avaient permis la construction d'une salle d'accueil et d'étude et d'une cuisine ainsi que leur équipement, pour un total de 3 062 €.

## DES ENFANTS DANS LA TOURMENTE AU BURKINA FASO

Il nous est demandé maintenant de participer à la construction et à l'équipement d'un dortoir, qui permettrait d'améliorer la capacité d'accueil en faveur des enfants qu'on réussit peu à peu à retirer de la rue et qu'on s'efforce de socialiser c'est-à-dire de les conduire à accepter les règles de base de la vie sociale, à prendre une place plus ou moins « normale » dans la société et à

Visitez notre site :  
[www.sosenfantsabandonnes.be](http://www.sosenfantsabandonnes.be)

# DES ENFANTS DANS LA TOURMENTE AU BURKINA FASO



comprendre que, s'ils s'y préparent, une vie utile et heureuse peut aussi s'offrir à eux.

L'aide extérieure est une nécessité pour ce pays très pauvre en matières premières, même s'il produit un peu d'or et dont le principal produit à l'exportation est le coton, fort soumis aux conditions climatiques instables. On comprendra que les investissements sociaux soient faibles dans un pays qui dépend de l'aide extérieure même pour financer ses dépenses courantes.

Nous sommes donc face à une situation particulièrement difficile et douloureuse où les plus grands espoirs reposent sur notre générosité.

L'association qui nous sollicite est dénommée « Association destinée aux enfants nécessiteux » dont l'objectif est le soutien scolaire, vestimentaire, alimentaire, sanitaire, psycho-social aux veuves, orphelins, enfants abandonnés et autres enfants en difficulté.

La ville de TENKODOGO, siège de l'association compte environ 130 000 habitants et est située à l'est de Ouagadougou, à 185 km de la capitale. C'est le chef lieu de la région du Centre Est qui fait frontière avec le Ghana et le Togo et c'est aussi une région de passage et d'influences extérieures ce qui peut expliquer le taux élevé de séroprévalence de 2,7%. Le Burkina Faso est le deuxième pays le plus touché par le sida en Afrique.



## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Les dernières années n'ont pas été favorables à l'amélioration des conditions de vie générales au Burkina Faso, un des pays les plus pauvres de la terre. Les désordres sociaux n'y sont pas pour rien : une mutinerie dans l'armée et une vague de contestation sociale ont secoué le pays et conduit à la mise en place d'un nouveau gouvernement. Il en résulte une chute de la croissance qui devrait n'être que de 4,8% en 2011 pour 8% en 2010. Cette chute est aussi la conséquence d'un ralentissement de

la production agricole, principalement du coton, dont le Burkina est le premier producteur africain.

Il faut redire que le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres, que la moitié de sa population vit sous le seuil de pauvreté et que l'espérance de vie y est une des plus basse, témoignant de la médiocrité des conditions sanitaires. Le pays ne peut se passer de l'aide extérieure pour le financement de ses dépenses courantes et de ses investissements.

Nos interlocuteurs sont :

- Le président de l'association, Pierre Claver KIMA, Chef du service de gestion des ressources humaines de la direction provinciale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation.  
[kima66clav@yahoo.fr](mailto:kima66clav@yahoo.fr)
- Sœur Bernadette SOULÉ, Supérieure de la congrégation des sœurs de l'immaculée conception de la paroisse cathédrale de KOUPELA.  
Tél. : 70 45 75 01

**Attention !** Concernant l'envoi des attestations fiscales, afin de satisfaire aux exigences du Ministère des Finances, nous sommes tenus d'**indiquer votre n° de TVA pour un don fait par une personne morale, et le prénom pour un don provenant d'une personne physique (et nom de jeune fille pour un donateur féminin).**

**Merci de nous communiquer ces renseignements précis** afin que nous puissions tenir nos fichiers à jour.

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix. Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

Veuillez verser tous les mois, la somme de 5€ - 10€ - 20€ ou ..... (au choix).

de mon compte n° .....-.....-.....

au profit du compte BE96 0001 4228 9805 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :

Nom : .....

Rue : .....

Code postal : .....

Localité : .....

TVA : .....

Prénom : .....

N° : .....

Date : .....

Signature :

